

Vraiment faute grave ou pas?

Par RougeVif, le 04/05/2011 à 20:47

Bonsoir

En arrêt maladie depuis + de 3 mois j ai repris le travail pour "essayer" en attendant la visite de reprise. Mon patron téléphone lundi matin et demande a me parler, j explique à la secrétaire que je ne peux pas répondre au téléphone sur les conseils de mon orthophoniste. (Pas le droit de forcer la voix). Il est évident que quand j ai récupéré mes clés vendredi j ai explique le souci au régisseur.

Suite et après une courte absence du bureau, comme par hasard; je reviens et la on m explique que je travaillerais après seulement la visite de reprise. Et en fin d apres mid j ai reçu en main propre un courier qui parle de faute grave au vu de mon refus de répondre au téléphone a mon patron.

J aimerai juste savoir si au final mon refus de repondre peut s apparenter a une faute grave ou pas.

Pour info, il sait que j ai eu un cancer des cordes vocales et que cela fait 3 mois que je vais en rééducation 2 fois par semaines.

Par P.M., le 04/05/2011 à 21:38

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir en quoi consiste exactement le courrier reçu...

Il serait toujours temps de contester éventuellement une sanction si elle est prononcée pour laquelle une discrimination li&ée à la maladie pourrait même être invoquée...